

DELIBERATION N°CB 20- 08 du 14 OCTOBRE 2020

relative à l'adoption du projet de SDAGE 2022-2027, à sa mise à disposition du public et à la consultation des assemblées

Le comité de bassin Seine-Normandie,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L122-4, L.212-2 et R.212-6 confiant au comité de bassin l'élaboration et la mise à jour du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, l'organisation de la participation du public ;

Vu l'avis de la commission des milieux naturels du 15 juin 2020 ;

Vu le dossier du comité de bassin du 14 octobre 2020 ;

Le conseil scientifique entendu ;

DÉLIBÈRE

Article unique

Le comité de bassin adopte le projet de SDAGE dans sa version résultant de sa réunion du 14 octobre 2020.

Le comité de bassin donne un avis favorable au projet de programme de mesures présenté.

Le comité de bassin sollicite l'avis de l'autorité environnementale sur ce projet de SDAGE et son rapport d'évaluation environnementale.

Le comité de bassin soumet à la consultation des assemblées et met à disposition du public les projets de SDAGE 2022-2027 dans sa version du 14 octobre 2020.

Le comité de bassin confie au groupe de travail eau durable et solidaire le soin de préciser les modalités de mise à disposition du public de ces documents selon le calendrier inscrit dans le dossier de séance, notamment le site internet.

Le comité de bassin poursuivra ses travaux pour prendre en compte les observations et avis du public et des assemblées et préparer la version définitive.

La Secrétaire
du comité de bassin



Patricia BLANC

Le Président
du comité de bassin



François SAUVADET